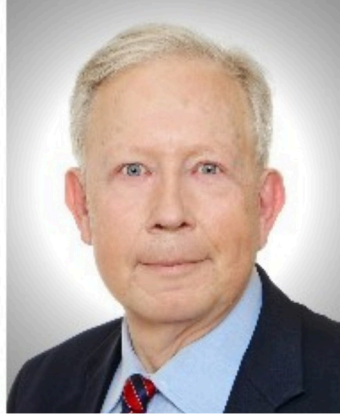


Zucman : un faux débat pour un vrai sujet

Par Dr Maxime MAURY Officier des Palmes académiques, Professeur affilié à Toulouse



Zucman : un faux débat pour un vrai sujet

La manière dont on scande sans cesse :« Zucman ! Zucman ! » fait un peu penser à cette publicité des années 1960 : « Banania, le petit-déjeuner délicieux ! »

Oui les inégalités de patrimoines ont atteint dans le monde des niveaux sans précédent depuis 1914. Mais non la taxe Zucman dans un seul pays n'est pas la bonne solution à ce vrai problème.

Zucman reste cependant un remarquable propagandiste : il voulait couvrir le métro parisien d'une affiche intitulée : « Nous nous battons pour faire payer aux riches l'impôt sur le revenu ! ». Pur sophisme auquel la RATP s'est opposée (ainsi d'ailleurs qu'à la publicité pour le livre de Bardella)...

La propagande sophiste dessert la cause de Zucman dont le principe , taxer davantage les patrimoines, est soutenu par cinq prix Nobel d'économie.

En effet, ceux qui vivent de leurs entreprises paient l'impôt sur les bénéfices puis l'impôt sur les dividendes (25 + 30 %) s'ils s'en distribuent à eux-mêmes. Ils ne peuvent donc pas payer une troisième fois, en l'occurrence l'impôt sur le revenu, pour la même source de revenu, sauf s'ils sont imposables en plus sur leurs salaires de dirigeants.

Les comparaisons sans nuances sont donc abusives. Et Zucman en abuse dans la pure tradition léniniste ! En embrouillant malencontreusement la cause qu'il défend.

De plus, le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel ont indiqué qu'une taxe qui pour être payée (Zucman suggère 2 % du patrimoine) entraînerait la vente du patrimoine, ou sa cession partielle à l'État, serait illégale car confiscatoire du droit de propriété.

En fait , il ne s'agit pas d'impôt sur le revenu mais bien d'impôt sur le patrimoine. Il s'agit de savoir si celui-ci doit être davantage taxé. C'est là que se situe le vrai débat !

S'il était possible de le faire à l'échelle mondiale la réponse serait oui car la concentration excessive des richesses (y compris entre les mains de chefs d'État) menace la démocratie.

Pour nous éclairer, le Conseil d'Analyse Économique rappelle que les inégalités de patrimoines sont sans précédent depuis 1910. Et l'INSEE estime que là où les générations du baby boom pouvaient acheter 100 m2 d'immobilier, les générations actuelles doivent se limiter à 70 m2.

Pareillement, lorsqu'en 1975 un ménage de 40 ans possédait quatre fois plus qu'un ménage de 70 ans, l'inégalité s'est aujourd'hui complètement inversée. Les retraités aisés concentrent l'épargne et le patrimoine. Et si les inégalités de revenus interquartiles n'ont pas bougé après impôt, les inégalités extrêmes se sont accrues.

Une guerre des générations est sous-jacente dans notre refus collectif de financer les retraites. Et dans celui des jeunes de travailler davantage contre l'évidence démographique qui s'impose à nous.

Hors les patrimoines professionnels qu'il faut absolument protéger pour ne pas effondrer la compétitivité qui nous reste , une taxe sur le patrimoine et sur sa succession mériterait un débat de qualité. Mais celui-ci est d'autant plus délicat que nous battons déjà le record du monde des prélèvements.

Quelques points de repère pour conclure :

- 1% des Français possède 2 millions d'euros ;
- 2% possède 1 million ;
- Et l'INSEE définit « la richesse » comme le double du patrimoine médian, soit environ 600 000 euros et 10 % de la population.

L'intérêt économique des Français mérite mieux que les polémiques et les caricatures stériles.

Sur les 15000 milliards d'euros de patrimoine de nos concitoyens, 9000 milliards vont se transmettre dans les dix ans.

L'Institut Montaigne vient de nous rappeler fort opportunément que pour assurer sa survie en stabilisant sa dette et en renforçant sa défense notre pays devait économiser 140 milliards au moins d'ici 2029.

Comment y parvenir dans un pays qui travaille aussi peu ?